Permalink: https://gams.uni-graz.at/o:mws.3727

Zitiervorschlag: Justus Van Effen (Hrsg.): "XII. Bagatelle", in: *La Bagatelle*, Vol.1\013 (1742), S. 65-72, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Fischer-Pernkopf, Michaela (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.2157

XII. Bagatelle.

Du Lundi 13. Juin 1718.

Le CLAPPERMAN[1]

De Ternate.

« Le Magistrat de Ternate, Capitale des Moluques, ne dédaigne pas de prendre soin de la Propagation. Pour parvenir à ce grand but, il a établi un *Clapperman*, qui tous les matins dès cinq heures, se proméne dans la ville, avec des Instrumens de grand bruit, comme tambours, crescercles ... pour réveiller les maris, & les exhorter ... Voici la Chanson de ce *Clapperman*, fidélement traduite de l'*Indien*. »

CHANSON du *Clapperman* de *Ternate*.

Messieurs les Maris, courage,
Réveillez-vous, & pensez
Aux devoirs du mariage,
C'est assez dormir, assez.
Donnez des citoyens à la chére patrie.
Le Magistrat vous en prie.
A ces Affaires secrétes
Vous êtes invités tous :
Vos Femmes sont déja prêtes,
Et n'attendent qu'après vous.
Donnez, des citoyens à la chére patrie,
Le Magistrat vous en prie.
Il est cinq heures, l'aurore
Déja peut s'apercevoir :
Pourtant vous dormez encore,
Certes il vous fait beau voir.
Donnez des citoyens à la chére patrie,
Le Magistrat vous en prie.

« Voilà quelle est la Chanson de ce *Clapperman*. On auroit pu l'étendre sans doute, & lui donner quelques agrémens ; mais, c'eût été une paraphrase inutile, & on se seroit écarté de l'aimable naturel. On fait assez que les *Clappermans* ne se piquent point de tant d'esprit, ils disent simplement ce qu'ils ont à dire, ils annoncent l'heure qu'il est, & rien de plus.

[1] En Hollande, on apelle *Clappermans*, certains hommes qui veillent la nuit pour la sureté publique & qui annoncent quelle heure il est, en criant de tout leur force.

Qui ne diroit que le Magistrat de Ternate a lu le *Tableau de l'Amour considéré dans l'état du Mariage*, du Savant Docteur Mr. Venette, qui prouve par des raisons très Phisiques, que le tems du matin est le plus propre ...

La bonté de ce Magistrat de Ternate est au reste bien admirable : son caractére est bien éloigné de celui de la plupart des Magistrats de l'Europe, qui croiroient se faire un grand tort, s'ils parloient avec douceur à ceux qu'ils gouvernent. Sottise, rusticité : *Voulons* & *Nous Plaît*, est leur langage ordinaire : langage dont Pihrac a bien senti & exprimé toute la dureté & la conséquence, dans ce Quatrain. »

Je hai ces mots de *Puissance absolue*,
De *Plein pouvoir*, de *propre Mouvement* :
Aux Saints Decrets ils ont prémiérement,
Puis à nos Loix, la Puissance tollue.

« Le Magistrat *Indien* ne s'exprime pas de cette maniére hautaine, mais il prie : »

Le Magistrat vous en prie.

« Expression, sans doute, bien honnête & bien prévenante. On ne doute pas que ceux qui n'approuvent que ce qui se pratique en leur Pays, ne trouvent ridicule cette coutume de Ternate. A la bonne heure, cela n'empêche pas que cet usage ne soit très judicieusement établi : la plupart des Femmes ont de la pudeur, on le sait bien, elles n'osent solliciter leurs Maris : quand ces sollicitations viennent d'ailleurs, & sur-tout de la part du respectable Magistrat, qui doute que cela ne puisse produire un grand effet ? Hélas ! on n'ignore pas de plus, que les Hommes sont naturellement inclinés à se relâcher dans leurs devoirs les plus essentiels, de-sorte qu'on a été obligé d'introduire les Sermons, les Exhortations ..., qui seroient l'inutilité même sans ce triste relâchement.

Un autre remarque importante à faire, c'est que le sage Magistrat de Ternate a bien compris que la Prospérité d'un Pays consiste dans la multitude de ses Habitans : ce que pourtant ne veulent pas comprendre la plupart des Magistrats de l'Europe, qui par leurs maniéres arbitraires, leurs impôts excessifs apliqués à leur usage particulier, leurs violences outrées, leurs persécutions odieuses ... font déserter un nombre infini de leurs Sujets.

Quelques-uns, au reste, ont cru que ce *Clapperman* étoit payé par les Femmes de Ternate : mais non ; on peut assurer, après l'avoir bien examiné, qu'il est payé par le seul Magistrat. On ne voudroit pourtant pas jurer, que dans certains jours solemnels, elles ne lui fassent quelque gratification pour boire, comme c'est l'usage partout par raport à certaines gens.

On n'a parlé que de la ville capitale : cependant le même usage est établi dans les autres villes, bourgs & villages de l'Ile.[2] »

REMARQUES

De l'Auteur de la BAGATELLE.

Je déclare au Public, que les critiques & les louanges que la Piéce qu'on vient de voir pourra s'attirer, ne seront pas sur mon compte. Ce n'est pas moi, assurément, qui en suis l'Auteur ; c'est un Homme d'une grande réputation sur le *Parnasse*. Mes Lecteurs pourront se régler là-dessus, en prodiguant des louanges a ce petit Ouvrage, s'il est de leur goût ; ou en le critiquant avec sagesse & avec modération, s'ils y trouvent des choses que les choquent.

Je ne doute pas que des gens qui confondent la *Vertu* avec une certaine *Austérité d'humeur*, ne trouvent la Piéce un peu *gaillarde* : ils ont tort : il s'agit ici de *l'état du Mariage*, qui, de l'avis de plusieurs personnes raisonnables, peut être nommé *délicieux* ; mais qui ne sauroit guéres passer pour *gaillard*, que dans ses prémiers commencemens.

---

[2] *Histoire de la Conquête des Moluques, Livre prémier*.

A cet état sont attachés certains devoirs que personne n'ignore, & l'on en parle ici sans affecter des expressions propres à exciter dans l'esprit des idées accessoires, dangereuses pour la Pudeur. Je l'ai déja dit ailleurs, nous vivons dans un Siécle éclairé ; & dans notre Pays même, où jadis la simplicité d'une Fille s'étendoit jusqu'à l'âge de seize ou dix-huit ans, il s'en trouve à présent fort peu qui ayent atteint leur douziéme, en état d'apprendre quelque chose de nouveau ou dans la Chanson, ou dans le Commentaire.

La seule découverte qu'elles y feront peut-être, c'est que l'ardeur des Amans est un feu trop vif & trop impétueux pour être d'une longue durée, & que les Maris sont des *personnages* dont le *caractére* se soutient assez mal : découverte qui peut avoir son utilité pour la Jeunesse Féminine.

En voilà bien assez pour défendre le petit Ouvrage en question contre une sévérité mal entendue, laquelle pourra considérer encore, s'il lui plaît, que ce qui n'est pas trop *gaillard* dans l'*Histoire des Moluques*, ne sauroit l'être dans une *Bagatelle*.

Au reste, cette Piéce m'a été envoyée de Londres, où elle a fait grand bruit ; on dit même qu'on l'a traduite en *Anglois*. Le Beau Sexe a l'imagination forte & vive, & mon Correspondant de ce Pays-là me mande, que, plusieurs Dames, tant *Françoises* qu'*Angloises*, qui ont lu le *Clapperman de Ternate*, ne manquent pas de s'éveiller précisément à cinq heures du matin, croyant avoir l'oreille frappée du refrein de la Chanson *Indienne*,

Donnez des citoyens à la chére patrie,

Le Magistrat vous en prie.

Mais les pauvres Femmes s'éveillent en-vain, leurs Maris continuent à ronfler, & elles se rendorment si elles peuvent.

Je dois avertir ici, que je conviens avec l'Auteur de cette Piéce, que le Magistrat de Ternate mérite d'être loué de ses bonnes intentions. Je suis fort éloigné de son sentiment, par rapport à ce qu'il trouve de judicieux dans l'établissement de cette coutume.

Si ce Clapperman faisoit un pareil bruit dans les rues trois ou quatre fois par an, la chose pourroit être de quelque utilité ; mais répété tous les matins, ce carillon ne signifie quoi que ce soit au monde, & il devient très incapable d'interrompre le sommeil des Maris. On fait ce que c'est que l'*Habitude*, elle ne fait pas la moindre impression.

Je ne vois pas par conséquent, que les Magistrats *Européens* fissent une fort bonne œuvre, en établissant de pareils Officiers dans nos villes. Quand ils réussiroient dans les commencemens à tirer les Epoux de leur létargie, ce seroit quelquefois un grand hazard, si c'étoit pour le profit de leurs Epouses.

Hélas !, qui peut l'ignorer ? La Politesse des maniéres, qui distingue si avantageusement l'Europe des autres Parties du Monde, a introduit, comme une mode, le mépris de l'*Amour Conjugal*. Dans nos villes capitales, un Homme qui y tient quelque rang, se croiroit deshonoré s'il ne préféroit pas aux caresses légitimes de la plus aimable Femme, la tendresse étudiée & artificielle de quelque Saloppe, dont tout le mérite est dans les jambes ou dans le gosier.

J'ai vu quelquefois des Déesses de ce caractére, qui, au travers de leurs ajustemens & de leur fard, me paroissoient si affreuses & si dégoutantes, qu'en suivant l'instinct de la Nature, un homme un peu délicat voudroit à peine s'y abandonner pour se racheter de la potence.

Cependant, à Paris, à Londres &c. un Homme de qualité, qui aime un peu sa réputation, doit de nécessité se pourvoir d'un pareil *Meuble usé*, *à la Fripperie aux Femmes*, je veux dire, a la *Comédie*, ou à l'*Opéra*.